

# APPEL A PROJET MOBILITE

Diagnostic et Accompagnement des  
demandeurs d'emploi



27 janvier au 20 février 2026

**APPEL A PROJETS 2026 DE LA DIRECTION REGIONALE DE  
GUADELOUPE ET ILES DU NORD  
RELATIF A LA MOBILITE DES DEMANDEURS D'EMPLOI**

## **SOMMAIRE**

<b>I. PRESENTATION DE L'APPEL A PROJETS</b>	<b>3</b>
I.1 Contexte	3
I.2 Objet de l'appel à projets	4
I.3 Publics cibles	4
I.4 Territoires concernés	5
I.5 Durée du conventionnement issu de l'appel à projets	5
I.6 Informations mises à disposition	5
<b>II. PARTICIPATION A L'APPEL A PROJETS</b>	<b>6</b>
II.1 Qui peut candidater ?	6
II.2 Eligibilité des projets	6
II.3 Eléments d'appréciation	6
II.4 Modalités de réponse	7
II.5 Montant alloué à l'appel à projets et financement des projets retenus	8

# I. PRESENTATION DE L'APPEL A PROJETS

## I.1 Contexte

France travail est un établissement public administratif dont les missions sont définies à l'article L.5312-1 du code du travail. Notamment, France travail est en charge de l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement des personnes à la recherche d'un emploi, d'une formation ou d'un conseil professionnel. Il prescrit toutes les actions utiles pour développer leurs compétences professionnelles et améliorer leur employabilité. Il favorise leur reclassement, leur promotion professionnelle, ainsi que leur mobilité géographique et professionnelle, et participe aux parcours d'insertion sociale et professionnelle. France travail aide et conseille les entreprises dans leurs recrutements, prospecte le marché du travail et a également pour mission de développer une expertise sur l'évolution des emplois et qualifications.

Si l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi est fonction de leurs compétences et de leurs niveaux de qualifications, elle repose également sur leur capacité à se déplacer pour accéder aux bassins d'emploi et aux opportunités professionnelles qu'ils agrègent.

Dans le contexte socio-économique actuel de la Guadeloupe, la question de la mobilité constitue un frein majeur à l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi. La région, marquée par un taux de chômage structurellement élevé — avoisinant les 17 % au 3ème trimestre 2025 — présente des disparités territoriales importantes qui exacerbent les inégalités d'accès à l'emploi.

La marche à pied est le premier mode pour lequel nous pouvons constater facilement des inégalités de pratique selon que l'on se trouve en Grande-Terre, territoire relativement plat, ou en Basse Terre où **le relief** est marqué et les distances plus importantes. **Le climat** impacte aussi les modes de déplacements : en Grande-Terre, un climat plus sec moins sujet aux averses tandis qu'en Basse-Terre, un climat humide avec des pluies abondantes rendant difficile la pratique de la marche, du vélo ou des deux-roues motorisés. S'agissant des îles de l'archipel telles que Marie-Galante, Les Saintes, La Désirade, Saint Martin et Saint-Barthélemy, les DE sont contraints à une interconnexion maritime et terrestre constante avec la Guadeloupe continentale, dû à leur **double insularité**. (1)

Ces spécificités territoriales génèrent des conditions de mobilité profondément inégales, qui se traduisent directement par des écarts d'accès à l'emploi, à la formation et aux services selon le lieu de résidence.

En 2025, en moyenne environ 28% des demandeurs d'emploi en catégories ABC1 déclarent une contrainte personnelle liée à la mobilité, déclarent une contrainte personnelle liée à la mobilité, qu'elle soit matérielle (absence de moyens de locomotion individuels ou collectifs), financière (difficulté à financer son permis, à acheter une voiture ou à la faire réparer), psychosociale ou cognitive.

Les jeunes, les femmes isolées, les familles monoparentales et les habitants des quartiers prioritaires sont particulièrement touchés par l'absence de moyens de transport fiables, conjuguée à une faible capacité financière, ce qui les maintient dans un cycle d'exclusion sociale et professionnelle.

# APPEL A PROJET MOBILITE

Dans ce contexte, la mobilité du quotidien constitue un enjeu majeur pour l'accompagnement au retour à l'emploi. Pour contribuer à y répondre, France Travail souhaite appuyer l'accès des demandeurs d'emploi à des solutions de diagnostic et/ou d'accompagnement à la mobilité, en fonction de leur contexte et situation personnelle.

## I.2 Objet de l'appel à projets

Le présent appel à projets vise à soutenir les projets de diagnostic et/ou d'accompagnement à la mobilité des demandeurs d'emploi afin de faciliter leur accès à l'emploi.

Les projets attendus devront proposer un parcours individualisé en 3 phases :

1. Un diagnostic personnalisé approfondi de mobilité
2. Un parcours d'accompagnement mobilisant des solutions adaptées
3. Un entretien de fin de parcours formalisant les acquis et la feuille de route

## I.3 Publics cibles

Les projets doivent cibler les demandeurs d'emploi accompagnés par France Travail dans la région Guadeloupe et Îles du Nord qui expriment une difficulté liée à la mobilité.

Une attention particulière sera portée aux publics vulnérables, notamment les résidents des QPV (Quartiers Prioritaires de la Ville), des territoires ruraux ou enclavés, et les publics cumulant plusieurs freins à l'emploi.

## I.4 Territoires concernés

Le projet présenté doit être mis en œuvre sur l'ensemble du territoire de la Guadeloupe et des îles du Nord.

L'appel à projet est décliné par bassin territorial et les projets devront être mis en œuvre sur les bassins suivants :

1. CENTRE (Baie-Mahault, Pointe-à-Pitre, Les Abymes)
2. GRANDE TERRE (Gosier, Sainte-Anne, Saint-François, Port-Louis, Petit-Canal, Morne-A-L'eau, Anse-Bertrand, Moule, Désirade)
3. BASSE TERRE (Capesterre-Belle-Eau, Petit-Bourg, Goyave, Trois-Rivières, Gourbeyre, Baillif, Basse-Terre, Vieux-Habitants, Bouillante, Deshaies, Pointe-Noire, Sainte-Rose, Lamentin, Les Saintes, Vieux-Fort)
4. MARIE GALANTE
5. SAINT MARTIN
6. SAINT BARTHELEMY

Un lauréat sera retenu par bassin. Un même porteur peut être retenu sur plusieurs bassins, à condition de disposer des moyens nécessaires pour intervenir efficacement sur chacun d'eux.

# APPEL A PROJET MOBILITE

## I.5 Durée du conventionnement issu de l'appel à projets

L'appel à projets donne lieu à la signature d'une convention avec les lauréats pour une durée de 12 mois à compter du 03 mars 2026.

## I.6 Informations mises à disposition

Les documents suivants sont mis à disposition des porteurs de projets :

- le présent appel à projets ;
- le dossier de réponse annexé.

Une convention de subvention sera signée avec chaque porteur de projet retenu, faisant mention de :

- L'objet de la convention ;
- La durée de la convention ;
- Les conditions de détermination de la contribution financière ;
- Les modalités de versement ;
- Les justificatifs et pièces à communiquer ;
- Bilan et évaluation ;
- Utilisation de la contribution financière et reversement ;
- Responsabilité ;
- Propriété intellectuelle ;
- Protection des données personnelles ;
- Lutte contre la fraude et la corruption ;
- Dispositions diverses dont les litiges ;
- Résiliation

## II. PARTICIPATION A L'APPEL A PROJETS

### II.1 Qui peut candidater ?

L'appel à projets est ouvert à tout organisme disposant de la personnalité morale au jour de la remise de son dossier.

Les porteurs de projets sont libres de présenter un projet seul ou de se regrouper au sein d'un consortium sans personnalité morale constitué pour répondre à l'appel à projets et mettre en œuvre le projet.

### II.2 Eligibilité des projets

Seuls sont éligibles les projets répondant aux conditions suivantes :

- Visant exclusivement les demandeurs d'emploi accompagnés par France Travail ;
- Bénéficiant du soutien financier d'un ou plusieurs autre(s) financeur(s) que France Travail : le cofinancement est une condition d'éligibilité. Il peut être acquis ou faire l'objet d'un engagement formel de financeurs tiers.

# APPEL A PROJET MOBILITE

## II.3 Eléments d'appréciation

Les projets sont évalués et sélectionnés par un jury composé de représentants de France Travail et de ses partenaires pour l'emploi, notamment ceux disposant de compétences particulières dans le domaine de la mobilité.

Les projets éligibles sont appréciés sur la base des éléments suivants :

- **Contenu du projet** (méthodologie proposée) et sa pertinence au regard de l'objet de l'appel à projets ;
- **Viabilité et modèle économique du projet** (capacité à mettre en œuvre le projet, budget alloué et moyens -techniques, humains et matériels- dont dispose le porteur pour la réalisation des actions) ;
- **Articulation du projet avec les acteurs du territoire** (mise en visibilité et, le cas échéant, mobilisation des offres de services de droit commun disponibles sur le territoire, synergie avec les acteurs - la liste de ces acteurs et leur rôle dans le projet sont précisés dans le dossier de réponse).

Seront particulièrement valorisés :

- La capacité à réaliser un diagnostic individualisé
- L'existence d'un référent par bénéficiaire
- La couverture des freins cognitifs, psycho-sociaux, matériels et financiers
- La production de livrables
- Et l'articulation avec les conseillers de France Travail.

En fonction de la qualité des projets, France Travail peut décider de ne retenir aucun projet.

## II.4 Modalités de réponse

Les porteurs de projets ont la possibilité d'adresser toute question par courriel à l'adresse suivante : [aap.97110@francetravail.fr](mailto:aap.97110@francetravail.fr) , au plus tard jusqu'au vendredi 13 février 2026.

Les dossiers de réponse sont adressés au plus tard le **vendredi 20 février à 12h00** à l'adresse suivante : [aap.97110@francetravail.fr](mailto:aap.97110@francetravail.fr)

### Contenu des dossiers de réponse :

Le dossier de réponse -fourni en annexe- doit permettre d'apprécier l'identité et la capacité juridique du porteur, la qualité du projet, sa faisabilité opérationnelle, et son équilibre financier.

Il prévoit que les candidats fournissent :

- Une présentation détaillée du projet permettant à France Travail de l'apprécier sur la base des éléments figurant au II.3 ci-avant ainsi que les indicateurs de suivi du projet ;
- Un budget prévisionnel faisant apparaître les cofinancements ;
- La description des moyens humains mobilisés ;
- Les éléments d'identification de l'organisme (dénomination, forme juridique, n° SIRET, adresse, référent) et un document attestant de la personnalité morale ;  
En cas de consortium, ces éléments sont produits par le chef de file et chaque membre du consortium ;
- Les engagements de cofinancement (à défaut, une attestation sur l'honneur du financeur s'engageant à cofinancer le projet).

## **APPEL A PROJET MOBILITE**

Les associations joignent en outre la preuve de leur déclaration au Journal officiel des associations et fondations d'entreprise (JOAFE).

A titre indicatif, les résultats sont communiqués aux porteurs de projets au plus tard le lundi 02 mars 2026.

### **II.5 Montant alloué à l'appel à projets et financement des projets retenus**

Le montant de l'enveloppe globale allouée à l'appel à projets est de 480 000€.

La répartition de l'enveloppe entre les bassins et entre les projets lauréats, est laissée à l'appréciation du Jury, en fonction des besoins du territoire, de l'ambition et de la qualité du projet, de la capacité à mobiliser des cofinancements et du nombre de demandeurs d'emploi potentiellement bénéficiaires.

France Travail se réserve la possibilité d'attribuer des montants différenciés selon les bassins, afin d'adapter le soutien financier aux réalités territoriales.

France Travail entend subventionner un ou plusieurs projets, dans la limite de 80% maximum du montant des dépenses éligibles de chaque projet.

France Travail se réserve la possibilité de ne pas consommer l'intégralité de l'enveloppe notamment lorsque la qualité des projets présentés paraît insuffisante.

Les dépenses éligibles correspondent aux ressources humaines dédiées au projet et aux prestations de services (accompagnement, formation, communication, location de salles, ...) mobilisées dans le cadre de sa réalisation.

Ne sont en revanche pas éligibles au subventionnement les dépenses d'investissement, par exemple l'achat de mobilier ou de matériel informatique.